



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

MISSION DE PROGRAMMATION

Circuit de validation interne

Rédacteur / Chargé d'opérations	Chef de service	Responsable Administratif	Directeur Général
Julien MUZEAU	Julien MUZEAU	Adeline MERLOT	Florence SYOEN
Le 05/02/2019	Le 05/02/2019	Le 6 FEV. 2019	Le 06/02/2019

A MODE DE DEVOLUTION ET DISPOSITIONS GENERALES DU MARCHÉ

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Un seul marché sera passé pour la réalisation des prestations.

Il est prévu une décomposition en phases techniques :

- phase 1 : étude d'opportunité.
- phase 2 : définition du pré-programme
- phase 3 : élaboration du programme

La proposition de variantes facultatives n'est pas autorisée.

La proposition de variantes imposées n'est pas prévue.

Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle

B RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

■ Mode de passation, en application du décret n°2016-360 du 25/03/2016

Marché public après procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation (3 candidats) – art. 27 du Décret.

Consultation de 4 programmistes spécialisés via la plateforme AWS : **mission H2O ; ADOC ; IPK Conseil et INGESPORTS.**

■ Date de mise en concurrence

Le 05 janvier 2019

■ Supports - Date de publication

- plateforme de dématérialisation : marchespublic.info – 05 janvier 2019

■ Date limite de réception des plis

Le 23 janvier 2019 avant 17 heures.

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : 2
- hors délais : 0

■ Date d'ouverture des plis

Le 23 janvier 2019

■ Enregistrement des plis reçus

N° d'ordre	Nom de l'entreprise, du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises)
1	Mission H2O
2	ISC

■ Examen des offres avant les candidatures

Il est décidé d'examiner les offres avant les candidatures

C EXAMEN DE LA CONFORMITE DES OFFRES

La conformité des offres est analysée au regard des éléments demandés dans le DCE. Les résultats de la conformité des offres sont consignés dans le tableau figurant en annexe 1. **Les 2 offres sont conformes.**

D DEMANDE DE PRECISION SUR LA TENEUR DES OFFRES

Il n'a pas été demandé de précisions sur la teneur des offres.

E DEMANDE DE JUSTIFICATIONS RELATIVES A UNE OFFRE SUSCEPTIBLE D'ETRE ANORMALEMENT BASSE

Aucune offre n'apparaît susceptible d'être qualifiée d'anormalement basse.

F PROPOSITION DE REGULARISATION DES OFFRES IRREGULIERES

Sans objet

G ANALYSE ET JUGEMENT DES OFFRES

■ Rappel des critères pondérés de sélection des offres

Intitulé du critère	Pondération
Valeur technique de l'offre	60%
Prix de la prestation	40%

■ Méthode de notation retenue

➤ sur le critère «valeur technique» jugement sur un total de 100 points (avant pondération)

La valeur technique sera évaluée sur la base des informations contenues dans le mémoire technique produit à l'appui de son offre par le candidat.

Le mémoire technique sera jugé et crédité d'un nombre de points (maximum 100). C'est ensuite sur ce nombre de points obtenu que s'applique la pondération, donnant lieu ainsi à une note permettant d'opérer le classement (l'offre ayant obtenu la meilleure note étant classée 1^{ère}).

Toutes ces données doivent concerner la seule agence qui fait l'offre et être en cours de validité au moment de la remise de l'offre.

Dans le détail, la répartition des points s'opérera de la manière suivante :

- ❖ mise en œuvre de la démarche de programmation avec son déroulé précis, temps prévisionnels pour chaque étape et leur justification - 60 points
- ❖ organisation, moyens humains et techniques - 20 points
- ❖ contenu des rendus - 20 points

➤ sur le critère «prix des prestations» jugement sur un total de 100 points (avant pondération)

L'analyse du prix des prestations portera sur le montant total hors taxes figurant à l'acte d'engagement.

L'offre financière la moins onéreuse et recevable (c'est à dire pour laquelle il n'a pas été démontré que les prix présentaient un caractère anormalement bas et qui remplit les conditions de recevabilité sur le plan de la valeur technique) sera créditée du maximum de 100 points (avant pondération).

Pour les autres candidats, le nombre de points (P) affecté à chaque offre est calculé de la manière suivante :

$$P = 100 \times (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre considérée}).$$

C'est ensuite sur le nombre de points obtenu que s'applique la pondération, qui donne lieu à l'attribution d'une note permettant d'opérer le classement (l'offre ayant obtenu la meilleure note étant classée 1^{ère}).

■ Analyse des offres

Voir annexe 2

■ Proposition de classement des offres

Voir annexe 2

■ Consultation infructueuse - Lancement d'une nouvelle procédure / Déclaration sans suite

Sans objet

H NEGOCIATION

■ Nombre de candidats admis à la négociation

Au vu des offres présentées, il est proposé au Pouvoir Adjudicateur de ne pas procéder à une négociation.

I PROPOSITION D'ATTRIBUTION

Au vu des critères analysés, il est proposé au Pouvoir Adjudicateur de retenir l'offre de **MISSION H2O** pour un montant de **28 125€ HT** sous réserve de présenter l'ensemble des pièces candidatures et des pièce attributaires demandées dans les délais définis. A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat se trouvant en 2eme position du classement deviendra attributaire du marché sous réserves de présenter l'ensemble des pièces candidatures et des pièce attributaires demandées dans les délais définis avant que le marché ne lui soit attribué.

A Beauvais, le 06/02/2019

Florence SYOEN

Directeur Général



Acceptation du Pouvoir Adjudicateur valant décision d'attribution

A Senlis, le 18 juillet 2019

Le Président de la CCSSO



ANNEXE 1 – ANALYSE DE CONFORMITE DES OFFRES

NOM DU CANDIDAT	AE - CCAP	Affiliation CCTP	DPGF	Mémoire technique
MISSION H2O	X	X	X	X
ISC	X	X	X	X

ANNEXE 2 – ANALYSE DES OFFRES

